



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN

**COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES**

Sainte Croix-aux-Mines le 23 Octobre 2020

Chers Sainte-Creuziennes, Sainte-Creuziens, chers amis,

Le déconfinement du 11 mai 2020, a permis de freiner l'évolution de la Covid-19. Malheureusement face à la dégradation de la situation, l'Etat d'Urgence Sanitaire a été déclaré depuis le 16 octobre 2020 sur l'ensemble du territoire national.

Je vous informais le 13 mai 2020 au nom de la Municipalité sur la situation de notre commune par rapport à cette pandémie, sur les mesures que nous avons prises à l'époque pour gérer au mieux cette crise sanitaire.

Je reviens aujourd'hui vers vous afin de vous apporter quelques informations complémentaires et d'actualités, exercice difficile car les consignes, les protocoles évoluent régulièrement.

Notre département, au 23 Octobre 2020, est placé en état d'urgence sanitaire sans couvre-feu, c'est-à-dire que le virus circule, mais il circule à un niveau « modéré » et gérable par les services de santé. La prudence s'impose à tous, par le respect des règles de distanciation et d'hygiène pour éviter une reprise de la pandémie.

Les nouvelles mesures annoncées par le Premier Ministre et déclinées sur le site de la Préfecture du Haut-Rhin, dont je me permets de vous rendre compte sont :

- Dans tous les lieux et dans toutes les situations, les gestes barrières doivent être appliqués.
- Les déplacements entre les départements ne sont pas interdits ou limités.
- Le port du masque grand public demeure obligatoire dans les espaces clos recevant du public.
- Le rassemblement de plus de 6 personnes dans l'espace public est interdit.
- Tous les rassemblements privés dans les établissements recevant du public comme par exemple notre salle des fêtes sont également interdits :
L'organisation des fêtes de fin d'année ne peut être garantie dans de bonnes conditions et satisfaisantes pour la plupart d'entre vous.
La Municipalité a décidé d'annuler les repas de Noël du personnel communal et des seniors ainsi que la traditionnelle cérémonie des vœux de nouvel an.
Nous ne prendrons aucun risque avec vous, votre santé n'a pas de prix !
L'équipe municipale prépare un colis de Noël de circonstance pour les seniors de notre commune.
- En ce qui concerne la scolarité, vous pouvez directement contacter l'école ou l'établissement scolaire de votre enfant.
Le port du masque est obligatoire dans les écoles pour les enseignants et les élèves à partir du collège. Votre enfant ne doit pas aller à l'école s'il présente des symptômes du Covid-19.

- Les commerces sont accessibles en portant un masque et en suivant les règles d'organisation mises en place par chaque commerçant pour respecter les mesures d'hygiène et de distanciation. Par exemple pour les bars, cafés, restaurants : tous les clients doivent avoir une place assise. Une même table ne peut regrouper plus de six personnes.

- Le port du masque est obligatoire sur les marchés et dans les transports en commun.

- En ce qui concerne la vie culturelle, Il est possible d'accéder aux salles de spectacles, théâtres, cinémas, musées et monuments en portant obligatoirement un masque et en respectant les règles fixées par le gestionnaire du lieu :

Nous allons bien dans les commerces ou dans les supermarchés, je vous invite à soutenir les différentes manifestations organisées dans des lieux dédiés à la culture et encadrés par un strict protocole sanitaire.

- En ce qui concerne la pratique sportive, chaque discipline à son protocole.

Nous remercions l'ensemble des dirigeants pour leur dévouement et pour l'encadrement de nos jeunes.

- Il est également possible d'assister à un mariage dans une mairie ou dans un lieu de culte en suivant les règles sanitaires applicables dans ces lieux, d'assister à une cérémonie funéraire.

La situation sanitaire évolue tous les jours, personne ne peut prédire l'avenir, cette deuxième vague risque de durer dans le temps.

Notre vie sociale ne s'arrête pas, elle s'adapte...

Afin de nous protéger mutuellement, il s'agit pour chacun de nous de respecter les consignes et gestes simples au quotidien, c'est-à-dire :

- se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique.

- porter des masques.

- éternuer dans le creux de son coude.

- utiliser des mouchoirs à usage unique.

- pour se saluer, ne pas se serrer la main ni se faire des bises.

Prenez soin de vous et de vos proches, restez prudents.

Ensemble, soyons solidaires les uns des autres afin de surmonter cette crise sanitaire.



Votre Maire,

Jean-Marc Burrus